



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers	
22/11/2024	22/11/2024	En exercice	9
		Présents	8
		Votants	8

L'an deux mille vingt-quatre et le 27 novembre à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire, Martine CESARI.

Étaient présents : Madame le Maire, Martine CESARI, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Sophie JARDINOT, Jean-Marc LEGROS, Olivier LEMOINE, Xavier LUCIANI et Fabienne QUIÉVREUX

Étaient excusés : Véronique LE GUILLOUX

Avaient donné pouvoir :

Étaient absents non-excusés :

Parmi les membres présents, Sophie JARDINOT est désignée secrétaire de séance.

11-2024-03 Désignation des représentants de la commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Par délibération du 23 juin 2022, le conseil municipal avait désigné en son sein les représentants de la Commune à la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre communes et métropole.

Suite à la démission de Monsieur Christian FONTANA, il convient de procéder à une nouvelle désignation des membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de cette instance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne pour représenter la Ville de Saint-Estève-Janson au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Métropole Aix-Marseille Provence :

- Mme Martine CESARI en qualité de membre titulaire
- Mme Fabienne QUIÉVREUX en qualité de membre suppléant.



Madame le Maire,

Martine CESARI.

Le Secrétaire de séance,

Sophie JARDINOT.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Préfecture le
- et de sa publication le

Madame le Maire,
Martine CESARI.

